

Protection des yeux des enfants : les parents pas suffisamment attentifs

Les résultats du baromètre 2018 de la santé visuelle ont de nouveau fait apparaître quelques interrogations quant à la connaissance et / ou la négligence des parents lorsqu'ils achètent des lunettes de soleil pour leurs enfants.*

Des belles lunettes, d'accord, mais protectrices !



En 2016, lors de leurs achats, 66 % des parents plaçaient la qualité de protection contre les UV en premier critère de choix avant celui de l'esthétique, important pour seulement 40 % d'entre eux.

Puis, **en 2017**, ces chiffres se sont rapprochés : le look des lunettes talonnait alors la protection à 51 % contre 55 %.

En 2018, on assiste, hélas, à l'inversion des courbes avec 57 % des parents en faveur de l'esthétique contre 52 % qui préfèrent distinguer l'indicateur de protection contre les UV.

Ignorance ou négligence ?

Depuis plus de 20 ans, les campagnes de prévention contre les effets nocifs du soleil associent systématiquement la protection des yeux à celle de la peau. Cependant, le message n'a apparemment pas été compris par les parents qui attachent peu d'importance à la qualité de l'équipement qu'ils acquièrent pour leurs enfants.

Comment l'expliquer ? Peut-être par l'ancrage d'idées reçues difficiles à éradiquer :

- **NON**, tous les verres teintés n'assurent pas obligatoirement une protection contre les rayons invisibles comme les ultraviolets. La teinte empêche simplement d'être ébloui. Seuls la matière ou le traitement des verres sont réellement efficaces. Pour preuve, des verres correcteurs transparents ont souvent cette capacité de filtration.
- **NON**, les lunettes de soleil de qualité pour les enfants ne sont pas beaucoup plus chères que certains modèles "gadget" vendus comme accessoire de plage, par exemple.
- **NON**, les enfants ne vont pas les casser, les perdre ou ne pas vouloir les porter, raisons avancées par certains parents réticents à l'idée d'investir dans une paire de lunettes de bonne qualité. Si les lunettes sont parfaitement adaptées à la morphologie de l'enfant ou du bébé, si elles sont légères, sécurisées par le port d'un cordon, s'il voit ses parents ou d'autres enfants en porter, s'il est ébloui lorsqu'il joue sur la plage, il comprendra très vite combien elles lui sont nécessaires et confortables.



En revanche, il est important de savoir :

- **OUI**, les yeux de tous les enfants sont fragiles, y compris ceux qui ont les yeux foncés. Jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans, le cristallin, la lentille qui permet l'accommodation, est totalement transparent et laisse passer de très fortes doses d'ultraviolets. Au fil du temps, il perd de sa souplesse et s'opacifie, ce qui provoque, à terme, la presbytie et la cataracte.
- **OUI**, faire porter des lunettes teintées sans filtre UV aux enfants est plus risqué que l'absence de protection. En effet, sous l'influence de la teinte, la pupille va se dilater et c'est alors, pour les rayons nocifs, la porte grande ouverte vers la rétine.

Comment s'assurer de la bonne qualité des lunettes ?

La fiabilité des lunettes solaires dépend d'une réglementation qui exige plusieurs critères de performances, pour la monture et pour les verres. Ces informations doivent être détaillées dans une notice rédigée en français. Le marquage "**CE**" est obligatoirement apposé de façon visible, lisible et indélébile à l'intérieur des branches. Il s'accompagne de la mention de la catégorie de protection, **de 0 à 4**, sachant que, pour les enfants, la **catégorie 3** répond à la grande majorité des usages.

Le lieu d'achat revêt lui aussi toute son importance. Selon le baromètre*, seuls 52 % des parents se rendent chez un opticien, pourtant le seul professionnel qui peut à la fois, en garantir la qualité par la traçabilité de ses fournisseurs, et apporter conseils et recommandations d'usage par sa qualification de professionnel de la vue.

Alors, en ce premier jour de l'été, un message s'impose auprès des parents : protéger la vue de leurs enfants dès aujourd'hui, c'est la préserver pour toute la durée de leur vie.

Dossier complet sur <http://asnav.org/dossier/4201/>

** baromètre de la santé visuelle 2018 – OpinionWay pour l'AsnaV*

Contact : Catherine JÉGAT – 01 43 46 27 67 – c.jegat@asnav.org

À propos de l'AsnaV

Créée en 1954, l'Association Nationale pour l'Amélioration de la Vue est une association privée qui sert l'intérêt général. Présidée par Bertrand ROY, l'AsnaV regroupe l'ensemble des acteurs de la Santé Visuelle : les médecins Ophtalmologistes, les Orthoptistes, les Opticiens ainsi que les fabricants de verres correcteurs, de lentilles de contact, de montures de lunettes. L'AsnaV travaille sur 4 thèmes clés : l'établissement de relations privilégiées avec les institutions et les organismes concernés par la santé visuelle, la mise en œuvre de réseaux d'alerte et de dépistage efficaces, la formation des acteurs de la prévention, la communication vers le grand public.